

ANNEXE TECHNIQUE

BOURSE A L'EMPLOI - PERSONNELS ITRF

I) Accès : (pour les établissements)

L'accès à l'application se fera à partir de l'adresse suivante :

<http://itarf.adc.education.fr/itarf/appitarf>

L'écran qui apparaît permet d'accéder à toutes les applications mises à votre disposition par le bureau des personnels ITRF .

En tant qu'établissement vous devez cliquer sur le lien Etablissements.

Vous accédez au menu habituel des applications « Internet ».

L'application BOURSE A 'EMPLOI est en bas de la page de menu qui a été modifiée pour ne faire apparaître que les applications à destination des établissements.

Le code d'accès ainsi que le mot de passe sont les mêmes que ceux utilisés pour les autres applications du bureau.

Un menu similaire est parallèlement mis en place et comporte les applications destinées aux personnels ITRF.

I-1) Descriptif du dispositif :

Après vous être identifié, vous accédez à un écran qui vous permet de saisir une offre d'emploi ou de consulter les demandes formulées par les agents.

Les informations concernant votre établissement sont affichées. Il est important de saisir ou de mettre à jour votre adresse électronique qui permettra aux agents de vous contacter rapidement.

- Saisir une offre d'emploi :

Vous saisissez les rubriques selon les observations indiquées.

La rubrique « Contact » permettra aux agents de vous contacter par tout autre moyen s'ils ne possèdent pas de boîte aux lettres électronique.

Vous pouvez à tout moment supprimer ou modifier une offre d'emploi.

- Consulter les demandes.

Vous avez la possibilité de sélectionner par :

- Académie (ou toutes académies)
- Corps (un seul corps possible et obligatoire)
- BAP (ou toutes BAP)

Si votre sélection comporte des demandes, vous accédez à la fiche détaillée d'un agent en cliquant sur le lien correspondant de la rubrique profil.

- Contacter un agent.

A partir de sa fiche détaillée, vous devez saisir un message dans le cadre situé en bas de page et .

Après validation votre message parviendra automatiquement à l'agent.

Ne pas cliquer sur si la demande ne vous intéresse pas.